

07 février 2000

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 07 FÉVRIER 2000 à 20:00 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER

PAUL M. ROLLAND

ONIL COUTURE

JEAN-GUY TARTE

JEAN-JACQUES BOISVERT

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur ANDRÉ BENOÎT, gestionnaire principale, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2000-02-032 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
- 2000-02-033 2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL TENUES LES 10 ET 17 JANVIER 2000
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
- 2000-02-034 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2000
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JANVIER 2000
- N. M. 3.3 DÉPÔT DU RAPPORT STATISTIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 1999

07 février 2000

4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

- 2000-02-035 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS, AVRIL MAI ET JUIN 2000
- 2000-02-036 4.2 FONDATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, 63^E CONGRÈS ANNUEL
- 2000-02-037 4.3 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES ANNUELLES 2000
- N. M. 4.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGION DE LA MONTRÉGIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS RELATIVE AU FUTUR PACTE FISCAL

5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT

- AM 5.1 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 25 AVRIL 2000
- 2000-02-038 5.2 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 25 AVRIL 2000
- AM 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (91 650\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 25 AVRIL 2000
- 2000-02-039 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (91 650\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE 25 AVRIL 2000
- AM 5.5 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS MUNICIPAUX
- N. M. 5.6 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS MUNICIPAUX

7 février 2000

6. RÈGLEMENTS

2000-02-040 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-99 INTITULÉ ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

7. AFFAIRES COURANTES

2000-02-041 7.1 AUTORISATION DONNÉE DE PAYER LA SOMME DE 264,50\$ À LA VILLE DE GRANBY CONCERNANT LA CARTE LOISIRS

2000-02-042 7.2 VENTE DES FERMES, CHEMIN RACINE

2000-02-043 7.3 MANDAT DONNÉ AU GREFFIER POUR RÉDIGER LES AVIS AUX LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE LES VERSANTS

2000-02-044 7.4 PAIEMENT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DE LA « RUE GIGUÈRE », ANNÉES 1997, 1998 ET 1999

2000-02-045 7.5 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION DIESEL AVEC CABINE ET CHÂSSIS.

2000-02-046 7.6 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE LA RUE DE LA VALLÉE

2000-02-047 7.7 DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA VALEUR MARCHANDE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE DU CHEVREUIL

2000-02-048 7.8 CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS - DYNABEC

2000-02-049 7.9 CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

2000-02-050 7.10 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

2000-02-051 7.11 ACHAT D'IMMOBILISATIONS À MÊME LE SURPLUS

2000-02-052 7.12 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DES PARCS

2000-02-053 7.13 SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB SPORTIF DE BROMONT

2000-02-054 7.14 SUBVENTIONS ET QUOTES-PARTS PAYÉES PAR LA VILLE DE BROMONT

07 février 2000

- 2000-02-055 7.15 CONTESTATIONS DE PLAINTES EN SUSPENS – RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 1999-2000-2001
- 2000-02-056 7.16 FIRMES D'ÉVALUATEURS POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS TRAVAUX DE MAINTIEN D'INVENTAIRE DE DOSSIERS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS
- N. M. 7.17 DÉNEIGEMENT DE LA « RUE BÉRARD »
- N. M. 7.18 CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION DE MADAME GINETTE DESCHAMPS RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER
- 2000-02-058 7.19 RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR YVON BÉLANGER À TITRE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT
- N. M. 7.20 DEMANDE DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC SUR LA RUE BROUSSEAU
- N. M. 7.21 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 2000-02-058 7.22 LES VERSANTS DE BROMONT : SIGNATURE DES BAUX
- N. M. 7.23 RÉCLAMATION DU BAR LE MALARD
- 2000-02-059 7.24 DEMANDE D'UTILISATION À D'AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE DU LOT P-334
- N. M. 7.25 RÉALISATION DU PLAN D'AFFAIRES « BROMONT, BRANCHÉE SUR LE MONDE » : PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
- 2000-02-060 7.26 DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE FAITE PAR MONSIEUR EWAN-WILLIAM JONES
- 2000-02-061 7.27 GROUPE CIBLE : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS
- N. M. 7.28 CERCLE DE FERMIERES DE BROMONT : DEMANDE DE GRATUITÉ POUR EFFECTUER DES PHOTOCOPIES
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2000-02-062 8.1 EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS
- 2000-02-063 8.2 DÉPÔT DE LA LETTRE DE M^E CAROLINE POULIOT, SECRÉTAIRE DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À L'APPEL DE MONSIEUR SYLVAIN CORMIER
- 2000-02-064 8.3 PERMANENCE DE MADAME CLÉMENCE GAMACHE, CHEF COMPTABLE

07 février 2000

- 2000-02-065 8.4 STAGIAIRE EN INFORMATIQUE
- 2000-02-066 8.5 AJUSTEMENT DU SALAIRE DES CADRES
- 2000-02-067 8.6 ENGAGEMENT D'UN CHEF D'ÉQUIPE TEMPORAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS
- 2000-02-068 8.7 ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MURIELLE BRAULT AU SERVICE DU GREFFE

9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- N. M. 9.1 DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'UNITÉ DE SECOURS BROME-MISSISQUOI INC., ANNÉE 1999
- N. M. 9.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 JANVIER 2000
- N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 16 DÉCEMBRE 1999
- N. M. 9.4 DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION DES LOISIRS DE BROMONT TENUES LE 28 SEPTEMBRE 1999 ET LE 28 OCTOBRE 1999
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE PONT DU CHEMIN BERGERON

10. VARIA

- 2000-02-069 10.1 MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE D'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 393 DU CADASTRE DE BROMONT LORS DE LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999
- 2000-02-070 10.2 DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR L'ENVOI DE DÉPLIANTS PUBLICITAIRES
- N. M. 10.3 DEMANDE DE COMMANDITAIRE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE MASSEY-VANIER

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

- 2000-02-071 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU

07 février 2000

2000-02-032

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :

- les sujets numéros 5.6, 7.20 et 7.25 ont été retirés de l'ordre du jour.
- le sujet numéro 7.21 a été reporté à une séance subséquente.
- le sujet numéro 4.2 aurait dû se lire ainsi :
 - 4.2 FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS,
63^E CONGRÈS ANNUEL
- les sujets numéro 5.3 et 5.4 auraient dû se lire de la façon suivante :
 - 5.3 AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN
RÈGLEMENT POURVOYANT À L'APPROPRIATION
D'UNE SOMME DE QUATRE-VINGT-ONZE MILLE
SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (91 650\$) PAR
BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE
REFINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT
626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91 ET 777-
95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUEVABLE
LE 21 août 2000
 - 5.4 DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION
D'UN RÈGLEMENT POURVOYANT À
L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-
VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE
DOLLARS (91 650\$) PAR BILLETS POUR COUVRIR
LES FRAIS DE REFINANCEMENT DES
RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89,637-89, 639-89,
650-90, 653-90, 689-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE
BROMONT, RENOUEVABLE LE 21 août 2000

ADOPTÉ

2000-02-033

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU
CONSEIL TENUES LES 10 ET 17 JANVIER 2000**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits
procès-verbaux ;

07 février 2000

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues les 10 et 17 janvier 2000.

ADOPTÉ

2000-02-034

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE
JANVIER 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de janvier 2000 au montant de **QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE ET UN MILLE TROIS CENT TRENTE-NEUF DOLLARS ET SOIXANTE-DIX-SEPT CENTS (4 941 339,77\$)**, somme représentant :

un montant de **CENT QUATRE-VINGT-DIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGTS CENTS (190 988,80\$)**, au 31 décembre 1999, à payer par le fonds d'administration,

un montant de **SOIXANTE-DIX MILLE CINQ CENT QUARANTE-SIX DOLLARS ET SEIZE CENTS (70 546,16\$)**, au 31 janvier 2000, à payer par le fonds d'administration,

un montant de **UN MILLION SIX CENT QUARANTE ET UN MILLE ET HUIT CENT QUATRE DOLLARS ET QUATRE-VINGT-UN CENTS (1 641 804,81\$)** à payer par la caisse-déboursés,

un montant de **TROIS MILLIONS TRENTE-HUIT MILLE DOLLARS (3 038 000\$)** pour un refinancement d'obligations.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes le tout conformément à la liste jointe et approuvée.

ADOPTÉ

07 février 2000

N. M.

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE
JANVIER 2000**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de janvier 2000. Le montant des permis émis durant le mois de janvier 2000 se chiffre à **QUATRE CENT SIX MILLE TROIS CENT DOLLARS (406 300\$)**.

N. M.

**DÉPÔT DU RAPPORT STATISTIQUE DE LA BIBLIOTHÈQUE
MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport statistique de la bibliothèque municipale, pour l'année 1999, déposé par Madame Brigitte Messier, responsable.

2000-02-035

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE MARS,
AVRIL MAI ET JUIN 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur le conseiller JEAN-GUY TARTE soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2000.

ADOPTÉ

2000-02-036

**FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS, 63^E CONGRÈS
ANNUEL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 février 2000

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **QUATRE CENT QUARANTE DOLLARS (440\$)** à la Fédération canadienne des municipalités, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse, au 63^e congrès annuel de ladite fédération.

ADOPTÉ

2000-02-037

**UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : ASSISES
ANNUELLES 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **MILLE SEPT CENT HUIT DOLLARS ET ONZE CENTS (1 708,11\$)**, taxes incluses, à l'Union des municipalités du Québec, somme représentant l'inscription de Madame Pauline Quinlan, mairesse et de Messieurs les conseillers Onil Couture et Jean-Guy Tarte aux assises de l'union des municipalités du Québec.

QUE soient, en outre, autorisées les dépenses inhérentes à la tenue dudit congrès.

ADOPTÉ

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DES ADMINISTRATEURS DE LA RÉGION DE
LA MONTÉRÉGIE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS RELATIVE AU FUTUR PACTE FISCAL**

Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite lettre.

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-
DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR
BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT,
RENOUVELABLE LE 25 AVRIL 2000**

07 février 2000

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de trente-deux mille six cent quarante dollars (32 640\$) par billets pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt 774-94 de la Ville de Bromont, renouvelable le 25 avril 2000.

2000-02-038

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE TRENTE-
DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE DOLLARS (32 640\$) PAR
BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT DU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 774-94 DE LA VILLE DE BROMONT,
RENOUVELABLE LE 25 AVRIL 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de lire le règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de trente-deux mille six cent quarante dollars (32 640\$) par billets pour couvrir les frais de refinancement du règlement d'emprunt 774-94 de la Ville de Bromont, renouvelable le 25 avril 2000, lors de son adoption.

ADOPTÉ

AM

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-
VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (91 650\$)
PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90,
689-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUVELABLE LE
21 AOÛT 2000.**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-onze mille six cent cinquante dollars (91 650\$) par billets pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91 et 777-95 de la Ville de Bromont, renouvelable le 21 août 2000.

07 février 2000

2000-02-039

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
POURVOYANT À L'APPROPRIATION D'UNE SOMME DE QUATRE-
VINGT-ONZE MILLE SIX CENT CINQUANTE DOLLARS (91 650\$)
PAR BILLETS POUR COUVRIR LES FRAIS DE REFINANCEMENT
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNT 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90,
689-91 ET 777-95 DE LA VILLE DE BROMONT, RENOUELABLE LE
25 AVRIL 2000**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE dispenser le greffier de faire la lecture du règlement pourvoyant à l'appropriation d'une somme de quatre-vingt-onze mille six cent cinquante dollars (91 650\$) par billets pour couvrir les frais de refinancement des règlements d'emprunt 626-89,637-89, 639-89, 650-90, 653-90, 689-91 et 777-95 de la Ville de Bromont, renouvelable le 21 août 2000

ADOPTÉ

N. M

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS MUNICIPAUX**

Monsieur le conseiller JEAN McMASTER donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement concernant le bon ordre dans les parcs municipaux.

N. M.

**DISPENSE DE LECTURE LORS DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT
CONCERNANT LE BON ORDRE DANS LES PARCS MUNICIPAUX**

Le sujet numéro 5.6 est retiré de l'ordre du jour.

2000-02-040

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 700-53-1999 INTITULÉ
« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU
ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION**

07 février 2000

ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie du présent règlement ;

ATTENDU QU'aucun citoyen n'a fait de demande d'approbation référendaire ;

ATTENDU la résolution numéro 1999-12-465 dispensant le greffier de faire la lecture des projets de règlement et du règlement numéro 7000-53-1999 lors de leur adoption respective.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que rédigé le règlement numéro 700-53-1999 intitulé « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU ZONAGE ET AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 700-91, TEL QU'AMENDÉ, DE FAÇON À AGRANDIR LA ZONE R01-108 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE C01-103, AFIN DE PERMETTRE LA RÉALISATION D'UN PROJET DE TERRAIN DE CAMPING DANS LA ZONE R01-108 »

ADOPTÉ

2000-02-041

AUTORISATION DONNÉE DE PAYER LA SOMME DE 264,50\$ À LA VILLE DE GRANBY CONCERNANT LA CARTE LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-QUATRE DOLLARS ET CINQUANTE CENTS (264,50\$)** à la Ville de Granby, somme représentant l'enregistrement de 46 participants au service des loisirs de la Ville de Granby, pour la période du 1^{er} août 1999 au 24 décembre 1999.

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-042

VENTE DES FERMES, CHEMIN RACINE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le greffier à vendre, par soumissions publiques, trois (3) fermes situées sur le chemin Racine :

- la ferme du 599, chemin Racine : lot 1069 d'une superficie de 44,698 hectares
- la ferme du 400, chemin Racine : lot 1061 d'une superficie de 87,692 hectares et lot 1066 d'une superficie de 1,29 hectares
- la ferme du 120, chemin Racine : lot 954 d'une superficie de 44,586 hectares et lot 956 d'une superficie de 15,408 hectares

ADOPTÉ

2000-01-042

**MANDAT DONNÉ AU GREFFIER POUR RÉDIGER LES AVIS AUX
LOCATAIRES DE L'IMMEUBLE LES VERSANTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit assurer la gestion des Versants de Bromont ;

ATTENDU QU'il y a lieu de normaliser les conditions de location ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le greffier pour émettre aux locataires des Versants de Bromont, tout avis de défaut ou autre.

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-044

**PAIEMENT POUR L'ENTRETIEN D'HIVER DE LA « RUE GIGUÈRE »,
ANNÉES 1997, 1998 ET 1999**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à rembourser la somme de **DEUX MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-SEPT CENTS (2 454,67\$)** à Monsieur Paul Bienvenu, somme représentant le remboursement du coût de l'entretien d'hiver de la rue Giguère pour les années 1997,1998 et 1999 ainsi que les intérêts.

ADOPTÉ

2000-02-045

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ACHAT D'UN CAMION DIESEL
AVEC CABINE ET CHÂSSIS.**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 25 janvier 2000 à 14 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

NOM DU SOUSSIONNAIRE	PRIX SOUMIS (taxes en sus)
Camions Inter-Anjou inc.	26 500,00\$
Les camions Gilbert inc.	22 500,00\$

Attendu le rapport de Monsieur André Deragon, directeur des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger l'achat d'un camion Inter 4900 – 1990 au plus bas soumissionnaire conforme soit Les camions Gilbert Inc, pour la somme de **VINGT-DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (22 500\$)** le tout conformément à la soumission reçue.

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-046

**DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE LUMIÈRE DE RUE À
L'INTERSECTION DU BOULEVARD DE BROMONT ET DE LA RUE
DE LA VALLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'installer une lumière de rue sur le poteau numéro R1C80 localisé à
l'intersection du boulevard de Bromont et de la rue de la Vallée.

ADOPTÉ

2000-02-047

**DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA VALEUR MARCHANDE DE
L'IMMEUBLE SITUÉ AU 5, RUE DU CHEVREUIL**

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance de la conclusion du rapport
sur la valeur marchande de l'immeuble situé au 5, rue du Chevreuil, rédigé par
Monsieur Luc Guilbault, évaluateur agréé de la firme Guilbault & associés inc.,
rapport daté de décembre 1999 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte que la valeur
marchande de l'immeuble situé au 5, rue du Chevreuil, soit fixée à 20 000\$ pour
le terrain de 23 926 pieds carrés.

ADOPTÉ

2000-02-048

**CONTRAT DE SOUTIEN AUX LOGICIELS ET AUX PROGICIELS –
DYNABEC**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 février 2000

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit contrat

ADOPTÉ

2000-02-049

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

ATTENDU qu'il n'est pas essentiel de prendre un contrat d'entretien pour les vieilles imprimantes étant donné qu'elles sont vieilles et que les pièces de rechange se font rares.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la firme Dynabec ne fasse plus l'entretien des vieilles imprimantes à partir du mois de mars 2000.

DE renouveler le contrat d'entretien des équipements informatiques avec la firme Dynabec pour la période du 4 février 2000 au 3 février 2001 et ce, pour les équipements décrits au contrat à l'exception des équipements suivants: concentrateur, modems et alimenteur d'urgence.

QUE le total mensuel soit de **CENT CINQUANTE DOLLARS (150,00\$)** pour l'ordinateur Risc 6000 et de **SOIXANTE-DIX DOLLARS (70,00\$)** pour les deux imprimantes pour le mois de février uniquement.

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ledit contrat

ADOPTÉ

000-02-050

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
07 février 2000

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **DEUX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SEPT CENT SOIXANTE-DIX-SEPT DOLLARS (272 777 \$)** au fonds de roulement pour financer les achats suivants:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Gestion du territoire	Travaux de pavage	10 000 \$
	Clôture au garage	8 992 \$
	Injection au chlore	5 000 \$
	Logiciels	9 792 \$
	Pompes	10 000 \$
	Conduite principale	11 000 \$
	Télémétrie	15 000 \$
	Détecteur de gaz	3 000 \$
Urbanisme	Logiciels	27 113 \$
	Géomatique	8 325 \$
	Matrice graphique	10 250 \$
Trésorerie	Équipements informatique	26 830 \$
	Ordinateurs	11 436 \$
Greffé	Logiciels gestion documentaire	1 975 \$
	Logiciels gestion des requêtes	2 775 \$
Loisirs	Refaire toiture de l'aréna	80 000 \$
Sécurité publique	Génératrice	3 317 \$
	Radar au lazer	8 340 \$
	Appareils respiratoires	19 632 \$
TOTAL:		272 777 \$

QUE les achats soient préalablement autorisés par bon de commande.

QUE, s'il y a lieu, toutes les procédures d'appels d'offres soient respectées, le tout conformément à la loi.

QUE lesdites sommes ainsi empruntées soient remboursées au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans et que lesdits emprunts ne soient effectués qu'au moment de la dépense.

ADOPTÉ

2000-02-051

ACHAT D'IMMOBILISATIONS À MÊME LE SURPLUS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 février 2000

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **QUATRE CENT VINGT-QUATRE MILLE HUIT CENT QUATRE VINGT-QUINZE DOLLARS (424 895 \$)** à même le surplus accumulé pour financer les dépenses en immobilisations suivantes:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Sécurité publique	Veste anti-balle	3 422 \$
	Équipements, accessoires	4 000 \$
Gestion du territoire	Trottoir Legault	6 000 \$
	Construction Verchères	7 477 \$
	Moteur diesel	24 982 \$
	Camions ¾ tonnes	69 014 \$
	Entretien des ponts	50 000 \$
	Travaux de pavage	180 000 \$
Urbanisme	Protection du lac Bromont	10 000 \$
	Concept d'affichage	20 000 \$
	Affichage autoroutier	50 000 \$
TOTAL :		424 895 \$

ADOPTÉ

2000-02-052

ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANÇÉES PAR LE FONDS DES PARCS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de 8 500 \$ au fonds des parcs pour financer les achats suivants:

SERVICE	DESCRIPTION	MONTANT
Loisirs	Jeux pour les jeunes à la plage	1 500 \$
	Eau potable à la plage	2 000 \$
	Aménagement terrain de balle	5 000 \$
TOTAL:		8 500 \$

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-053

SUBVENTION ACCORDÉE AU CLUB SPORTIF DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 2000-01-014 intitulé « Subvention accordée aux organismes sans but lucratif, année 2000 » en changeant la date du versement du versement de la subvention : le 7 février 2000 au lieu du 1^{er} mars 2000.

ADOPTÉ

2000-02-054

SUBVENTIONS ET QUOTES-PARTS PAYÉES PAR LA VILLE DE BROMONT

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN MCMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier la résolution numéro 2000-01-015 intitulée « Subventions et quotes-parts payées par la Ville de Bromont pour ce qui est de la municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska dont les dates et les versements auraient dû se lire de la façon suivante :

139 722,50\$	2000-03-01
69 861,25\$	2000-06-01
69 861,25\$	2000-09-01

ADOPTÉ

2000-02-055

CONTESTATIONS DE PLAINTES EN SUSPENS – RÔLE D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 1999-2000-2001

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-056

**FIRMES D'ÉVALUATEURS POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS
TRAVAUX DE MAINTIEN D'INVENTAIRE DE DOSSIERS
INDUSTRIELS, COMMERCIAUX ET INSTITUTIONNELS**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

ADOPTÉ

N. M.

DÉNEIGEMENT DE LA « RUE BÉRARD »

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Michel Laporte et maintient la décision prise.

N. M

**CAUTIONNEMENT D'EXÉCUTION DE MADAME GINETTE
DESCHAMPS RELATIF À L'ENTRETIEN MÉNAGER**

07 février 2000

Les membres du Conseil ont été mis au courant de la demande de Madame Ginette Deschamps.

2000-02-057

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MONSIEUR YVON
BÉLANGER À TITRE D'ADMINISTRATEUR REPRÉSENTANT LA
MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE renouveler le mandat de Monsieur Yvon Bélanger à titre de représentant de
la Ville de Bromont au sein du conseil d'administration de l'Office municipal
d'habitation de Bromont et ce, pour une durée de trois (3) ans.

ADOPTÉ

N. M.

**DEMANDE DE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC SUR
LA RUE BROUSSEAU**

Le sujet numéro 7.20 est retiré de l'ordre du jour.

N. M.

**NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Le sujet numéro 7.21 est reporté à une séance subséquente.

2000-02-058

LES VERSANTS DE BROMONT : SIGNATURE DES BAUX

07 février 2000

ATTENDU Que la Ville de Bromont doit assurer la gestion des Versants de Bromont ;

ATTENDU QU'il y a lieu de normaliser les conditions de location ;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser le mandat du gestionnaire des Versants de
Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER

APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le formulaire uniforme de bail actuellement en vigueur ;

DE mandater le gestionnaire pour négocier les conditions relatives au pourcentage des ventes devant être versé au locateur, selon les barèmes en vigueur ;

D'autoriser la mairesse et le greffier à signer les baux au nom de la Ville de Bromont ;

DE mandater le gestionnaire des Versants à conclure les ententes d'échange de services avec les locataires après approbation par le gestionnaire principal

ADOPTÉ

N. M.

RÉCLAMATION DU BAR LE MALARD

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite réclamation.

2000-02-059

DEMANDE D'UTILISATION À D'AUTRE FIN QUE L'AGRICULTURE DU LOT P-334

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie du lot 334 du cadastre du Canton de Brome, située à l'intersection du boulevard de Bromont et du chemin Huntington ;

ATTENDU QUE ladite partie de lot est située à l'intérieur de la zone agricole provinciale ;

ATTENDU QUE, dans le voisinage immédiat, il n'y a aucune exploitation agricole active à moins de 500 mètres et qu'il y a une pommeraie à environ un kilomètre ;

07 février 2000

ATTENDU QUE le coté ouest du chemin Huntington est situé en zone blanche et est zonée pour des usages récréatif et résidentiel ;

ATTENDU QUE l'exploitation d'une érablière sur une partie du lot 334 du cadastre du Canton de Brome, est conforme au zonage et à l'usage agricole ;

ATTENDU QUE, par contre, la construction d'une salle à manger pour fin commercial et d'une boutique de souvenirs et de produits de l'érable n'est présentement pas autorisée dans cette zone ;

ATTENDU QUE lors de la session ordinaire du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 13 octobre 1999, les membres du comité, par la résolution numéro 99-055, étaient favorables et recommandaient le changement de zonage pour permettre l'activité commerciale de l'érablière ;

ATTENDU QUE l'exploitation commerciale du bâtiment principal assurerait la rentabilité et la viabilité de l'immeuble et favoriserait son développement agricole ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont approuve la présente demande afin de permettre l'usage à une fin autre qu'agricole pour une superficie déterminée de l'immeuble pour permettre la construction d'une cabane à sucre avec salle à manger et boutique, en fonction de la capacité d'exploitation du site.

ADOPTÉ

N. M.

**RÉALISATION DU PLAN D'AFFAIRES « BROMONT, BRANCHÉE
SUR LE MONDE » : PAIEMENT DES HONORAIRES
PROFESSIONNELS**

Le sujet numéro 7.25 est retiré de l'ordre du jour.

2000-02-060

**DEMANDE D'OCCUPATION TEMPORAIRE FAITE PAR MONSIEUR
EWAN-WILLIAM JONES**

07 février 2000

ATTENDU QUE Monsieur Evan-William Jones a acquis, en date du 21 décembre 1999, une partie de la terre de Monsieur Yves Lanoue désignée par le lot 1073-2 du cadastre de Bromont ;

ATTENDU qu'en vertu de la décision de la commission de protection du territoire agricole du Québec,, suite à une demande de Monsieur Evan-William

Jones, la Commission autorise l'utilisation non agricole, pour une superficie de 5 000 mètres carrés, afin de construire une résidence avec dépendances ;

ATTENDU QUE ladite autorisation est conditionnelle à la construction de la bergerie dans un délai de deux (2) ans et que la construction de la résidence avec ses dépendances ne soit réalisée qu'après la construction de la bergerie ;

ATTENDU QUE Monsieur Evan-William Jones demande l'autorisation d'installer une caravane pour la durée de la construction de la bergerie et son exploitation durant la construction de la résidence ;

ATTENDU QUE le règlement de construction numéro 642-90 autorise, en vertu de l'article 4.2.2 l'installation de bureaux, de hangars et d'ateliers sur un site durant l'exécution des travaux ;

ATTENDU QU'en ce qui concerne la demande de monsieur Jones, aucune disposition ne prévoit l'installation d'un équipement de camping, roulotte ou motorisé.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise l'occupation temporaire du lot 1073-2 pour permettre à Monsieur Evan-William Jones de construire une bergerie et de l'exploiter durant la construction de sa résidence, aux conditions suivantes :

1. Avant de débiter tout travaux, fournir à la Ville une copie d'un test de percolation qui atteste la possibilité d'implanter un élément épurateur conforme aux dispositions du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.8).
2. Fournir un échéancier détaillé des étapes de la construction.
3. Définir et faire approuver par le Conseil municipal l'équipement de camping qui sera installé sur le site des travaux, équipement qui ne soit pas ou ne s'apparente pas à une maison mobile afin de ne pas contrevenir aux dispositions de la réglementation en vigueur.
4. Obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation d'une fosse scellée pour desservir l'équipement de camping installée.
5. D'obtenir un permis de construction pour la bergerie.
6. D'obtenir un certificat d'autorisation pour l'installation septique.

07 février 2000

QUE le propriétaire doit démanteler et enlever toutes les constructions et les équipements passé l'échéance établie ou à défaut de respecter les conditions imparties.

ADOPTÉ

2000-02-061

GROUPE CIBLE : PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **CINQ MILLE QUATRE-VINGT-QUATRE DOLLARS ET ONZE CENTS (5 084,11\$)**, taxes incluses, somme représentant les honoraires professionnels dans le cadre du programme Collectivité ingénieuse.

ADOPTÉ

N. M.

**CERCLE DE FERMÈRES DE BROMONT : DEMANDE DE GRATUITÉ
POUR EFFECTUER DES PHOTOCOPIES**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Mesdames France Fortin et Gisèle Brunelle.

2000-02-062

EMBAUCHE D'UN SURNUMÉRAIRE AUX TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
07 février 2000

DE poursuivre l'engagement de Monsieur Daniel Potvin durant le congé maladie de Monsieur Léopold Soucy.

QUE le salaire de Monsieur Potvin, classe 4, an 1, soit de 13,43\$ de l'heure.

ADOPTÉ

2000-02-063

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE M^E CAROLINE POULIOT, SECRÉTAIRE
DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT À
L'APPEL DE MONSIEUR SYLVAIN CORMIER**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de M^e Caroline Pouliot relativement à l'appel de Monsieur Sylvain cormier auprès de la Commission municipale de Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De désigner M^e Jacques Rainville de la firme Dunton, Rainville, à titre de procureur représentant la Ville de Bromont dans cette cause.

ADOPTÉ

2000-02-064

**PERMANENCE DE MADAME CLÉMENCE GAMACHE, CHEF
COMPTABLE**

ATTENDU QUE Madame Clémence Gamache est à l'emploi de la Ville de Bromont depuis le 15 mars 1999 ;

ATTENDU QUE Madame Gamache a complété sa période de probation de 6 mois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder la permanence à Madame Clémence Gamache.

ADOPTÉ

07 février 2000

2000-02-065

STAGIAIRE EN INFORMATIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter que Madame Marie Laurent, du Collège Delta de Brossard, fasse un stage, non rémunéré, en informatique à l'hôtel de ville, pour une période de trois (3) mois commençant en mars 2000.

ADOPTÉ

2000-02-066

AJUSTEMENT DU SALAIRE DES CADRES

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE verser aux cadres et non syndiqués de la Ville, un montant forfaitaire correspondant à 1% du salaire de 1999.

ADOPTÉ

2000-02-067

**ENGAGEMENT D'UN CHEF D'ÉQUIPE TEMPORAIRE AUX
TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE, conformément à la résolution numéro 2000-01-022, le poste de chef d'équipe aux travaux publics a été affiché selon les dispositions de la convention collective en vigueur ;

ATTENDU les entrevues réalisées par le gestionnaire principal et le directeur des travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN McMASTER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

07 février 2000

DE nommer Monsieur Albertus Parenteau au poste de chef d'équipe aux travaux publics pour une période de trois (3) mois à partir de 31 janvier 2000.

D'attribuer à Monsieur Parenteau la classe 1, an 1.

ADOPTÉ

2000-02-068

**ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME MURIELLE BRAULT
AU SERVICE DU GREFFE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'engager Madame Murielle Breault, de façon temporaire, pour le service du greffe, au besoin.

D'attribuer à Madame Breault la classe 4, an 1, au taux horaire de 13,3991\$.

ADOPTÉ

N. M

**DÉPÔT DU BILAN DES ACTIVITÉS DE L'UNITÉ DE SECOURS
BROME-MISSISQUOI INC., ANNÉE 1999**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du bilan des activités de l'USBM.

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA TENUE LE 13 JANVIER 2000**

Les membres du conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal

07 février 2000

N. M.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE
LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 1999**

Les membres du conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DE GESTION
DES LOISIRS DE BROMONT TENUES LE 28 SEPTEMBRE 1999 ET LE
28 OCTOBRE 1999**

Les membres du conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

N. M.

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MONSIEUR DANIEL FILION, ING. DU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LA DEMANDE DE
REMBOURSEMENT DES TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LE PONT DU
CHEMIN BERGERON**

Les membres du conseil ont pris connaissance de la lettre de Monsieur Filion.

2000-02-069

**MANDAT DONNÉ À UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER UN ACTE
D'ANNULATION DE LA VENTE DU LOT 393 DU CADASTRE DE
BROMONT LORS DE LA TENUE DE LA VENTE POUR NON-
PAIEMENT DE TAXES LE 30 NOVEMBRE 1999**

ATTENDU la tenue d'une vente pour non-paiement de taxes le trente novembre 1999 ;

ATTENDU QUE l'immeuble connu sous le numéro 393 du cadastre officiel de Bromont, division d'enregistrement de Shefford, situé au 107 du boulevard de Bromont a été vendu à l'enchère publique à Madame Louise Martineau , alors que les taxes avaient été payées ;
07 février 2000

ATTENDU QUE pour annuler ladite vente, un rachat de l'immeuble à l'intérieur de l'année en cours doit être effectué.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution numéro 1999-12-494

DE mandater Madame Hélène Goyette, notaire afin de rédiger un acte d'annulation de la vente du lot 393 du cadastre de Bromont et ce, aux frais de la Ville de Bromont.

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte de rachat.

ADOPTÉ

2000-02-070

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR L'ENVOI DE DÉPLIANTS PUBLICITAIRES

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande d'aide financière de Monsieur Pierre Langlois ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-JACQUES BOISVERT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal ne peut subventionner un organisme à but lucratif et de ce fait, ne peut accéder à la demande de Monsieur Pierre Langlois de Ski de fond Bromont.

ADOPTÉ

N. M.

D4EMANDE DE COMMANDITAIRE POUR L'ALBUM DES FINISSANTS DE LA POLYVALENTE MASSEY-VANIER.

Les membres du conseil ont pris connaissance de ladite demande de commandite.
07 février 2000

PÉRIODE DE QUESTIONS

- Madame Louise Émond demande divers renseignements sur la collecte sélective.

- Madame Janine Johnston demande pourquoi les citoyens n'ont pas été consultés avant de mettre sur pied la collecte sélective. Elle demande qui sera responsable advenant le bris du bac.
- Madame Lacoursière demande des informations sur le bac, ses dimensions, la couleur etc. Elle demande pourquoi le bac doit être payé immédiatement alors qu'il ne sera distribué qu'en juin.
- Monsieur Bertrand Côté demande de préciser le type de contenant qui sera utilisé pour la collecte sélective.
- Monsieur Clément Lamarre s'informe sur l'augmentation de 13\$ pour l'enlèvement des ordures et informe le Conseil d'une lumière de rue brûlée sur la rue des Predrix.
- Monsieur Pierre Leduc n'est pas d'accord avec la collecte sélective.
- Monsieur Lucien Lortie s'informe de la couleur du bac et de sa grosseur. Il trouve les dimensions du bac trop grandes. Il demande si les terrains du chemin Racine sont zonés agricole.

2000-02-071

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

PAULINE QUINLAN, MAIRESSE

PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER